

Référence : FDS_724_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 07/10/2013

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent No. INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Aucun composant dangereux présent au dessus du seuil de concentration déclarable				

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucune donnée disponible.

Référence : FDS_724_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 07/10/2013

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune donnée disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter le contact avec les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e)

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de la chaleur.
Éviter une exposition directe au soleil.
Ne pas laisser sécher.

Référence : FDS_724_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 07/10/2013

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Non demandé.

Protection des mains : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Couleur	: Clair
Odeur	: Neutre
pH	: 6,2 – 7,3, 20 °C
Température de cristallisation	: Env. 0°C
Intervalle d'ébullition	: Env. 100°C
Densité	: 1,005 g/cm ³ , 20°C
Hydrosolubilité	: Soluble
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

Référence : FDS_724_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 07/10/2013

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Sans rapport

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 2.000 mg/kg, rat. Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Général Harmonisé)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Général Harmonisé), Irritation/corrosion aiguë de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Général Harmonisé), Pas d'irritation des yeux
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Remarques: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Général Harmonisé),

Référence : FDS_724_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 07/10/2013

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

Toxicité pour le poisson : Donnée non disponible.

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques. : Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

Mobilité : Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans
l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu
professionnelle.

Référence : FDS_724_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 07/10/2013

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé..

14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Référence : FDS_724_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 07/10/2013

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (informations sur les composants)

Non concerné

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (informations sur les composants)

Non concerné

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.